

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/06/2017

Sous la présidence de M. Gérard DELMOTTE, Maire de SEBOURG, le conseil municipal s'est réuni le VENDREDI 30 JUIN 2017.

Étaient présents : Gérard DELMOTTE - Françoise SUDOUR - Renée HEMON - Sylvie GUILLEMIN - Bruno CELLIER - Anne-Sophie D'ALESSANDRO - Martine BASSEZ - Michel LENNE - Danièle ROBAS - Guillaume CELLIER - Christine DUQUENNE - Jean Marie DELMOTTE - Benoît GYSELINCK - André HENRY.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à G. Delmotte
Dominique BUSSIGNIES qui a donné procuration à A. Henry
Marcel PATOU qui a donné procuration à R. Hémon
Florence LIENARD qui a donné procuration à G. Cellier
Christiane DENORME qui a donné procuration à B. Cellier

Absent :

Secrétaire de séance : Sylvie GUILLEMIN

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs ;
- Autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter le taux maximum des subventions possibles auprès de Valenciennes Métropole (FSIC) et du Département (AAT) pour la création du trottoir sur le CD50 ;
- Autorisation donnée à M. Le Maire pour signer la convention avec le Département pour l'implantation de ce trottoir sur le CD 50 ;
- DM 3 au BP 2017 ;
- Tarifs cantine et NAP ;
- Indemnité de conseil à Monsieur le Receveur Municipal pour la période du 01.01 au 30.06.17 ;
- Questions diverses.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque sur le compte rendu précédent, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS

Après 19 votes, les résultats sont : 15 voix pour la liste 'Sebourg, une histoire, un avenir' – 4 nuls.

Ont ainsi été proclamés Elus :

en qualité de délégués : Gérard DELMOTTE – Dominique BUSSIGNIES – Freddy SZYMCZAK – Martine BASSEZ – Benoit GYSELINCK –

en qualité de suppléant : Françoise SUDOUR – Michel LENNE – Anne-Sophie D'ALESSANDRO.

SUBVENTIONS

Après du DEPARTEMENT et de VALENCIENNES METROPOLE : Après avoir expliqué à l'Assemblée le projet d'implantation d'une pharmacie sur le CD 50, l'information est donnée que le chiffrage pour la création d'un trottoir desservant cette officine s'élève à 88 846.25 (e) HT soit 106 615.50 € TTC. Or, il s'avère que le Département finance en partie la création de trottoirs dans le cadre de l'AAT – Aide à l'Aménagement de Trottoirs -. L'Assemblée sollicite donc ce dernier à hauteur de 13 020 € et VALENCIENNES METROPOLE dans le cadre du FSIC à hauteur de 37 773.10 € et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ad'hoc.

Pour M. Denimal : forain de la fête de SAINT-DRUON les 11,12 et 13 juin dernier, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 150 € pour cette animation.

Pour l'Harmonie La Sebourgeoise : Après explications, et vote (n'ont pas pris part au vote : S. Guillemain-AS D'Alessandro – Dominique Bussignies) 12 voix pour et 4 vote contre (M. Bassez – B. Gyselinck – R. Hémon – D. Robas) une subvention de 5 000 € sera versée sur le compte de l'Harmonie.

ECOLE DE L'AUNELLE

Suite au Conseil d'Ecole et discussions en commission des Ecoles, l'Assemblée a entériné, à l'unanimité, les propositions faites : soit :

- les cours auront lieu dès la rentrée scolaire de septembre 2017 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Les NAP auront lieu le mercredi de 9h30 à 11h30 ;
- Une garderie NAP sera mise en place de 8h00 à 9h30 ;
- Une garderie municipale assurera la garde des enfants de 7h30 à 8h00 ;
- Les tarifs NAP et de cantine restent inchangés soit repas : 4.10€, activités NAP : 15€ de période en période et la garderie NAP : 5€ également par période.

CONVENTIONS

Les conventions pour les NAP auprès du Tennis Club de Sebourg, des Archers de l'Aunelle, de l'Harmonie La Sebourgeoise et de l'Etoile Sportive Estreux-Sebourg sont renouvelées et accord est donné, à l'unanimité, à M. Le Maire de les signer.

AFFAIRES FINANCIERES

Après avoir fait part de son départ en retraite, Monsieur Blottiaux propose le versement d'une indemnité de conseil à hauteur de 293.01 € brut soit 267.07 € net à payer pour les 6 mois passés de 2017. Accord est donné, à l'unanimité.

Décision Modificative n°3 au BP 2017 : les virements de crédits ci-dessous sont validés à l'unanimité :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------|--------------------------|------------|-----------|---|-------------|
| Chapt/art | designation | montant | Chapt/art | designation | montant |
| 2183/61 | mat mairie - video proje | 1 932.00 | 1321/77 | DETR | - 49 840.00 |
| 2313/58 | eclairage public | 150.00 | | | |
| 2313/66 | parking école aunelle | 12 000.00 | | | |
| 2313/66 | trottoir pharmacie | 110 000.00 | 1323/66 | Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) | 11 000.00 |
| | | | 021 | virement de la section de foncti | 39 999.94 |
| | | | 1641 | emprunt | 122 922.06 |
| | | 124 082.00 | | | 124 082.00 |

SECTION FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------|--------------------------------|-----------|-----------|------------------------|-----------|
| Chapt/art | designation | montant | Chapt/art | designation | montant |
| 023 | virt en investisst | 39 999.94 | 7478 | FSIC - Trottoir pharma | 40 000.00 |
| 6718 | autres charges exceptionnelles | 0.06 | | | |

40 000.00

40 000.00



Le Maire de Sebourg

Gérard Delmotte
Gérard DELMOTTE